

Projet de centrale solaire au sol

IEL ENR 148

Demande d'examen au cas par cas pour la construction d'une centrale solaire au sol

Réponse à la demande de pièces complémentaires n°PC 2 de la Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 3 décembre 2025

Centrale solaire au sol dans la commune de PLOUHINEC

Au lieu-dit « Bremphuez »

Département du Finistère (29)

TABLE DES MATIERES

Préambule	2
1. Zone débroussaillée	3
2. Zones évitées par l’implantation	4
3. Caractéristiques du projet	6

Préambule

Le présent mémoire répond à la seconde demande de complément formulée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) adressée par courrier électronique reçu le 11 mai 2026 :

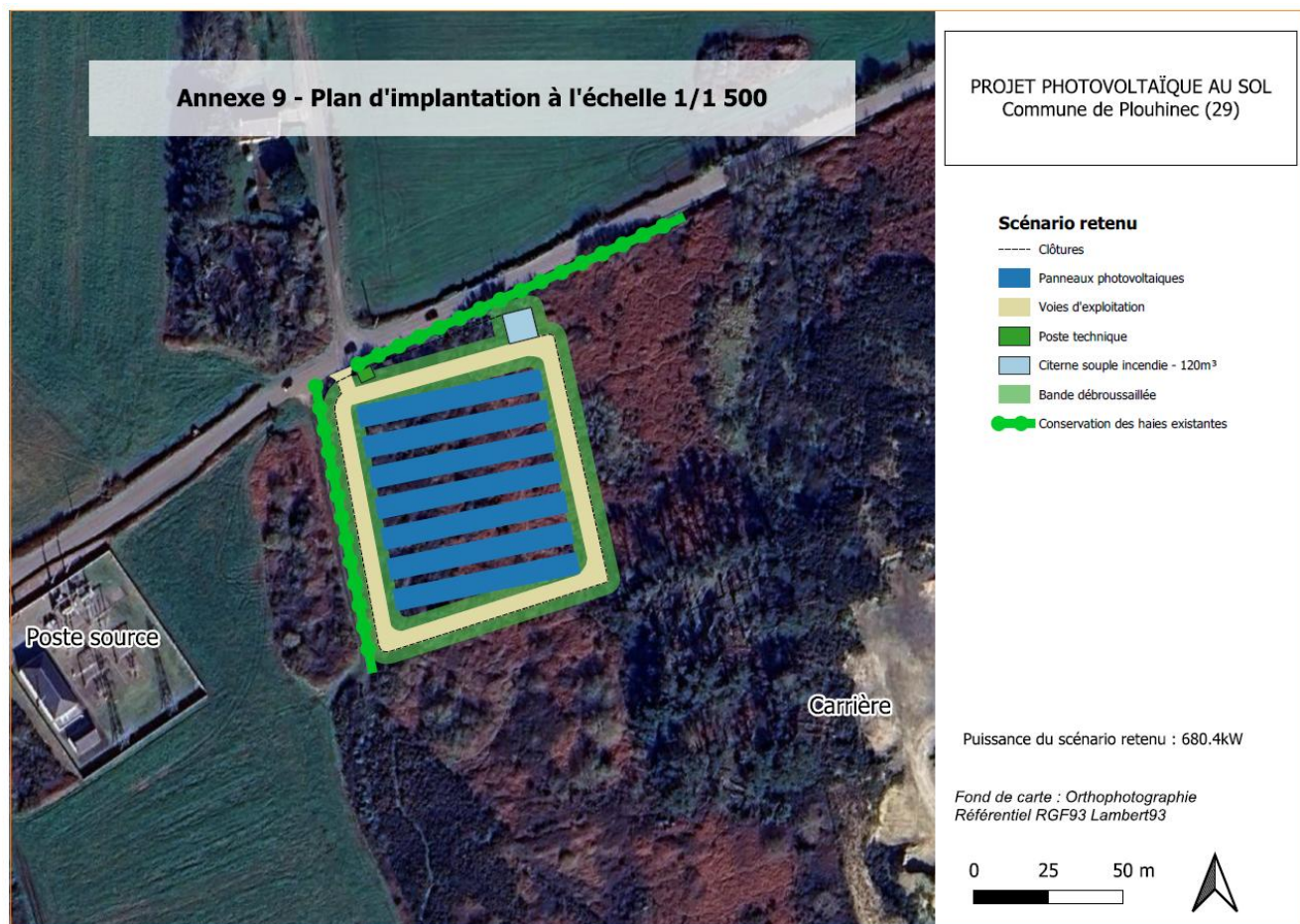
1°) - indiquer sur un plan (idéalement, le plan de masse du projet) les secteurs qui seront débroussaillés sur une bande de 4 mètres de part et d'autre de la voie périphérique (prescriptions du SDIS 29), en vue de vérifier que les milieux périphériques et les haies à protéger ne seront pas impactées ;

2°) - indiquer clairement sur un plan la superposition des secteurs identifiés à enjeux écologiques forts et les secteurs évités par le projet ;

3°) - adapter le cerfa et ses annexes aux nouvelles caractéristiques du projet, en précisant notamment la production électrique annuelle envisagée, l'emplacement du poste de livraison, le tracé du raccordement externe, et si l'écartement des panneaux photovoltaïques sur les tables favorisera la répartition des eaux de pluie ;

1. Zone débroussaillée

Le plan ci-dessous détaille les zones débroussaillées de 4m de part et d'autre de la voie d'exploitation périphérique.



2. Zones évitées par l'implantation

Suite à la réalisation d'un pré diagnostic environnemental par le bureau d'étude CHRYSALIDE, détaillé dans la demande de pièces complémentaires n°1, l'implantation initialement envisagée a été revue en réduisant son emprise de 30%, afin de limiter les incidences potentielles sur les milieux naturels, les habitats et les espèces identifiés.

La carte ci-dessous représente une synthèse des enjeux liés à la flore. Les enjeux sont notés faibles sur l'ensemble de la zone d'étude pour ce type de végétation (Ajoncs d'Europe, fourrés dominés par le Prunellier, ronciers et Fougères aigles). Ces végétations sont communes et ne présentent pas d'enjeux botaniques particuliers.



Concernant la faune, dans la pièce complémentaires n°1, les premiers éléments d'analyse mettent en évidence plusieurs enjeux, principalement au niveau de l'avifaune : Bruant jaune, Bouvreuil pivoine, Linotte mélodieuse, Alouette des champs, Bouscarle de Cetti. Le rapport du pré diagnostic environnemental évalué la grande majorité de la zone d'étude en enjeux fort.



Les enjeux liés à l'avifaune semblent relativement homogènes sur l'ensemble du site. Ces différentes espèces sont encore bien présentes en Finistère et dans le Cap Sizun. Elles peuvent potentiellement se reproduire sur les zones évitées de la même parcelle, en étant associé à des mesures de gestion présentées dans la première demande de complément :

- ME-1 : Conservation de la marre et création d'une zone tampon
- ME-2 : Conservation du boisement de pin
- ME-3 : Conservation des haies périphériques
- ME -4 : Gestion des fourrés en faveur de l'avifaune nicheuse
- MR-1 : Adaptation temporelle des travaux
- MR-2 : Mise en place d'une clôture laissant passer la petite faune
- MR-3 : Absence d'éclairage nocturne

L'emprise du projet a été strictement maîtrisée :

La surface occupée par les installations (surface projetée de panneaux, pistes, poste de transformation, poste de livraison, citerne incendie) n'occuperont qu'environ 4 800 m².

La surface clôturée avoisine les 7 200 m² sur une surface de zone d'étude de 30 660 m².

Cette approche permet de concilier production d'énergie renouvelable et respect des équilibres naturels, en garantissant la conservation des habitats et la non-dégradation des écosystèmes existants.

Ainsi, le projet s'inscrit dans une démarche d'évitement et de réduction des impacts, visant à concilier production d'énergie renouvelable et préservation de la biodiversité.

Les zones d'évitement apparaissent dans la carte ci-dessous.



3. Caractéristiques du projet

Le CERFA a été mise à jour avec les nouvelles caractéristiques d'implantation du scénario n°2. Soit une puissance installée de 680 kWc pour une production annuelle estimée de 820 kWh.

Modalité du raccordement envisagé

Après l'obtention de la déclaration préalable, une demande de raccordement au réseau public de transport d'électricité sera adressée au gestionnaire de ce réseau qui établira une Proposition Technique et Financière (PTF). Cette proposition définira notamment le point de raccordement du projet sur le réseau public de distribution, les modalités d'injection de l'énergie produite et le tracé du câblage électrique.

Néanmoins, la centrale solaire au sol sera potentiellement raccordée au directement au poste source. Les câbles électriques nécessaires à ce raccordement seront enterrés en bordure de route, jusqu'au point de livraison, comme illustré ci-dessous. Ainsi, le tracé du raccordement évite tout franchissement de cours d'eau et toute zone environnementale protégée, ce qui limite son impact sur l'environnement. Ce faible impact constitue d'ailleurs un des avantages de ces projets de puissance inférieure à 1 MWc.

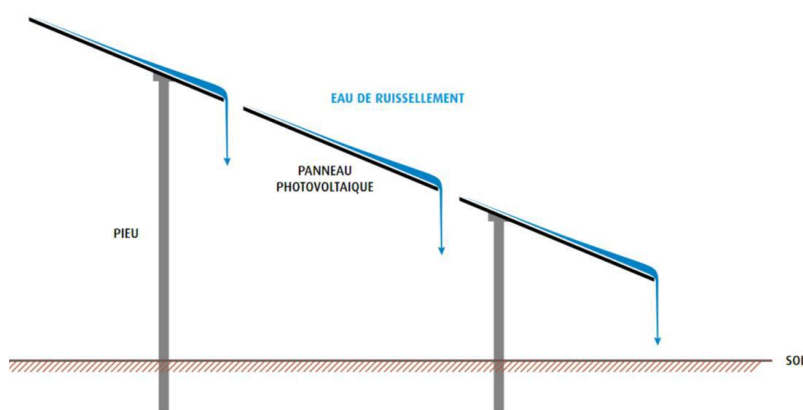


Écoulement des eaux pluviales

L'écoulement des eaux pluviales sur les panneaux sera fractionné du fait des espaces de vide existants entre les panneaux. L'eau rejoint par gravité la surface enherbée au sol, dont la topographie et donc l'axe de ruissellement sera inchangé.

Le projet aura une transparence hydraulique ; l'alimentation des surfaces en aval des tables photovoltaïques demeurera inchangée (même quantité d'eau restituée et ruissellement qui suivra la topographie existante).

D'autre part, précisons que la surface de ruissellement est faible (surface d'un module : environ $2,7 \text{ m}^2$) puisque les modules et les tables sont séparés entre eux. La mise en place d'une végétation herbacée permet d'assurer la stabilité du sol et diminue les vitesses de ruissellement.



Un espace suffisant sera prévu afin de permettre à l'eau de s'écouler entre les panneaux (panneaux non jointif).

Illustration de l'effet des modules sur l'écoulement des eaux de pluie (source : Installations photovoltaïques au sol - Guide de l'étude d'impact)

De plus, l'espacement entre deux rangées de panneaux sera de 3,5 m. L'eau de pluie tombant sur chaque panneau s'écoulera dans le sens d'inclinaison de ce dernier vers le sol au niveau de l'espacement entre chaque module. La concentration des eaux de ruissellement ne se fera qu'à l'échelle de la superficie d'un module (environ $2,7 \text{ m}^2$) et restera donc minime.

La conception de la centrale ne modifie aucunement la gestion des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle. Il n'y a donc pas de modification majeure du fonctionnement hydrographique et hydrologique de la zone d'emprise de la centrale.